

Délibération n°2020-04-07c

Réf. Nomenclature « Actes » : 712

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Décision modificative n°1 au budget annexe SPANC

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	85
Pouvoirs	12
Votants	97

L'an deux mille vingt, le 9 septembre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 2 septembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Serge Peyraud** est nommé secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Tony Calla	à	Gilles Barbe	Danielle Coulaud	à	Eric Ziolo
Sandra Delibit	à	Christophe Arfeuillère	Daniel Escurat	à	Pierre Chevalier
Bernard Gaertner	à	Stéphanie Gautier	Robert Gantheil	à	Philippe Roche
Patrice Juillard	à	Laetitia Chapuis	Sandrine Le Royer	à	Patrick Jouve
Daniel Mazière	à	Claude Bauvy	Sophie Ribeiro	à	Marilou Padilla-Ratelade
Christine Rougerie	à	Jacqueline Cornelissen	Jean-Marc Sauviat	à	Michel Pesteil

- **Élus excusés :**

Jean-Marc Bodin ; Robert Bredèche (représenté) ; Vincent Calonne ; Baptiste Galland (représenté) ; Xavier Gruat ; Jean-Marc Michelin ; Jean-Yves Urbain.

Le président explique que l'adoption d'une décision modificative n° 1 au budget primitif 2020 est rendue nécessaire pour inscrire des crédits supplémentaires :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
AUGMENTATION DES DEPENSES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	500,00 €	
673 - Titres annulés sur exercice antérieur <i>Ordures Ménagères - Fonction 812</i>	500,00 € 500,00 €	Régularisation facturation diagnostics 2019
<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>	
DIMINUTION DES DEPENSES		
Article - fonction - service	Montant	Observations
Chapitre 011 - Charges à caractère Général	500,00 €	
611 - Sous-traitance générale <i>Spanc - 922</i>	500,00 € 500,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>500,00 €</b>	

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget primitif 2020.

A l'unanimité	
Votants	97
Pour	97
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 9 septembre 2020

Le président,  
Pierre Chevalier

